

Droit des peuples autochtones

Dans le cadre de la deuxième phase du projet « Droit des peuples autochtones », mené par l'Association des femmes Peules autochtones du Tchad (AFPAT) avec l'appui de la coopération française, s'est tenu un atelier de sensibilisation et formation sur les droits de ces peuples dans la région du lac Tchad (Makoura Gorée) au profit de la communauté nomade Peule Mbororo de Lamindo Hammani.



L'atelier, animé par la coordonnatrice de l'AFPAT, deux directeurs du Ministère des droits de l'homme et des libertés fondamentales, un juriste de la LTDH, un journaliste de FM Liberté et du personnel de l'association, s'est déroulé du 12 au 16 janvier et a regroupé plus de 70 personnes de la communauté.



Le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France et un Attaché de Coopération ont participé à la cérémonie d'ouverture afin de marquer l'engagement de la France dans ce secteur, qui touche autant les droits humains que le pastoralisme et la défense de l'environnement et son soutien aux institutions et associations tchadiennes oeuvrant à la défense des droits de l'ensemble des citoyens.



D'autres ateliers sont prévus au bénéfice de communautés regroupées dans d'autres régions au fil des transhumances.

